

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

**Recettes des administrations
publiques attribuables au tourisme,
2011**

par Charles Morissette

Division des comptes des revenus et dépenses



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 13-604-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Faits saillants	4
1 Introduction	6
2 Objectif et portée de la mesure.....	6
3 Vue d'ensemble des résultats	8
4 Résultats détaillés selon l'industrie et les biens et services, 2008.....	13
5 Conclusion	16
Annexe A : Concepts et définitions	17
Annexe B : Sources et méthodes	19
Annexe C : Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada.....	23
Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada	25
Annexe E : Révisions des estimations des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme.....	26
Glossaire	27
Documents de référence	30

Faits saillants

- La présente étude fournit des estimations des recettes des administrations publiques directement attribuables au tourisme, mises à jour jusqu'en 2011 et révisées pour les années 2008 et 2009. Les activités touristiques au Canada ont généré 21,4 milliards de dollars en recettes pour les administrations publiques en 2011, en hausse de 6,6 % par rapport à 2010. Pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques effectuées au Canada en 2011, 27,17 \$ sont allés dans les coffres des administrations publiques.
- Environ 3,8 % des recettes totales des administrations publiques découlait du tourisme, un secteur qui représente 1,9 % de l'activité économique au Canada. Cette différence entre la part des recettes et la part de l'activité économique tient au fait que les biens et services touristiques, comme le carburant, les services d'hébergement et les services de loisir et de divertissement, sont assujettis à des impôts et taxes plus élevés que les autres biens et services.
- Au total, 78 % des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme découlait des dépenses touristiques intérieures, le reste étant attribuable aux dépenses des visiteurs internationaux. Il ressort de l'étude que chaque tranche de 100 \$ de dépenses des visiteurs internationaux a donné lieu à des recettes de 30,85 \$ pour les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales.
- La contribution des visiteurs internationaux aux recettes tirées par les administrations publiques des activités touristiques a diminué au cours des dix dernières années, passant de 36 % en 2001 à 22 % ces dernières années. L'un des principaux facteurs de la baisse est la diminution des voyages en provenance des États-Unis au cours de la période en question.
- L'administration fédérale a perçu 45 % des recettes attribuables au tourisme, tandis que les administrations provinciales et territoriales en ont recueilli 49 %. Les administrations municipales ont perçu le reste.
- L'administration fédérale a touché 12,24 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques en 2011, les administrations provinciales et territoriales, 13,29 \$, et les administrations municipales, 1,65 \$.
- Un peu plus de la moitié des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme découlaient des taxes sur les produits vendus aux consommateurs finals, comme la taxe sur les produits et services et les taxes de vente provinciales. Les impôts sur le revenu d'emploi et sur les bénéfices des sociétés ainsi que les cotisations des employés et des entreprises au titre de l'assurance-emploi et des régimes de retraite ont pour leur part représenté un tiers de ces recettes. Le reste est venu des ventes de biens et de services par les administrations publiques ainsi que de différents prélèvements fiscaux sur la production et les extrants intermédiaires.
- Les estimations relatives aux recettes des administrations publiques attribuables au tourisme qui ont été publiées antérieurement pour les années 2008 et 2009 ont été révisées dans le cadre de l'étude, à la lumière de nouveaux renseignements sur les recettes des administrations publiques et les dépenses touristiques. Les estimations ont été abaissées de 71 millions de dollars pour 2008 et de 171 millions pour 2009, c'est-à-dire de moins de 1 % par rapport aux chiffres publiés précédemment.

Cette publication a été rendue possible par le biais d'un accord de partenariat avec le Commission canadienne du tourisme. Cette publication présente des estimations des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme mise-à-jour jusqu'en 2011. Les estimations des recettes attribuables aux dépenses touristiques des non-résidents (c.-à.-d. les exportations touristiques) et des résidents (c.-à.-d. la demande touristique intérieure) sont aussi disponibles. Les principales sources de données sont le Compte satellite du tourisme du Canada, les indicateurs nationaux du tourisme, les comptes des revenus et dépenses, les tableaux d'entrées-sorties et les fichiers de versement d'impôt T-4.

Les recettes des administrations publiques comprennent les rentrées de fonds provenant des impôts sur les revenus (c.-à.-d. sur les revenus d'emploi, les bénéficiaires des sociétés, le revenu net des entreprises non constituées en sociétés et le revenu net des entreprises publiques), des cotisations aux régimes d'assurance sociale (c.-à.-d. le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi et l'indemnisation des accidents du travail), des taxes sur la production et les produits (comme les taxes de vente et foncières), et des ventes de biens et services gouvernementaux. Ces recettes sont divisées en sections pouvant être imputées au tourisme, la demande touristique intérieure et les exportations touristiques pour l'ensemble des administrations publiques et pour chacun des trois paliers de gouvernement (le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales). Des estimations des recettes des administrations publiques que produit chaque cent dollars dépensés par l'ensemble des touristes et par les résidents et les non-résidents sont également présentées. La publication contient plusieurs graphiques et tableaux récapitulatifs montrant les recettes imputables au tourisme selon les paliers de gouvernement et selon la source de recettes. On trouve également des renseignements sur les concepts, les définitions, les sources de données et les méthodes utilisées dans le cadre de l'étude.

La présente étude a été rédigée par Charles Morissette, Division de l'intégration et du développement de la comptabilité nationale, Statistique Canada.

1 Introduction

Les administrations publiques au Canada tirent des recettes du tourisme, grâce à toute une gamme d'impôts, de taxes et d'autres méthodes. Lorsqu'un touriste paie pour une chambre dans un hôtel, les taxes de vente fédérale et provinciale et la taxe d'hébergement sont perçues. En outre, des impôts sont perçus à même les revenus des employés d'hôtels et les bénéficiaires des entreprises, et les hôtels versent des impôts fonciers. Les administrations publiques tirent aussi des recettes directement des touristes, par exemple, grâce aux droits d'entrée dans les musées et dans les parcs. Toutefois, des données sur le montant des recettes des administrations publiques au titre du tourisme, la répartition de ces recettes entre les trois niveaux d'administrations publiques et les montants provenant des diverses sources ne sont pas directement disponibles. Cette étude sur les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme vise à combler ces lacunes dans les données.

La présente étude comprend des séries chronologiques mises à jour jusqu'en 2011. Les estimations relatives aux années 2008 et 2009 ont également été révisées. Ces révisions rendent compte de données révisées et mises à jour tirées du Système de comptabilité nationale du Canada¹ (SCN) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT). L'étude suit la même méthodologie et couvre les mêmes sources de recettes qu'auparavant².

Dans l'ensemble, l'intégration de données révisées du SCN et de ratios touristiques mis à jour selon les INT a donné lieu à une baisse des estimations des recettes des administrations publiques directement attribuables au tourisme pour 2008 et 2009. Les révisions sont de -71 millions de dollars (-0,4 %) pour 2008 et de -171 millions (-0,9 %) pour 2009³. Il y a également eu des révisions plus importantes à un niveau plus détaillé.

Le rapport est structuré comme suit : la section 2 traite de l'objectif et de la portée de l'étude du point de vue des sources de recettes incluses. La section 3 présente un aperçu des résultats, en mettant l'accent sur l'année de référence la plus récente. Ces résultats reposent sur des données provisoires plus agrégées et ne sont pas disponibles au niveau des biens et services ou de l'industrie. La section 4 présente des résultats plus détaillés pour 2008. Ces résultats sont fondés sur des données plus exhaustives selon des catégories détaillées d'industries et de biens et services. Les concepts et les définitions ainsi que les sources et les méthodes de l'étude sont commentés dans les annexes, où l'on présente aussi la classification des industries et des biens et services touristiques. Des résultats détaillés peuvent être obtenus sur demande.

2 Objectif et portée de la mesure

En 2011, les recettes globales des administrations publiques au Canada se sont chiffrées à 659,5 milliards de dollars (selon la méthode de comptabilité nationale), en hausse de 5,5 % par rapport à 2010. Les impôts sur le revenu étaient à l'origine de la plus grande part de ces recettes (environ 38 %, voir le tableau 1). Les autres impôts et taxes sur la production, principalement les impôts fonciers et les taxes sur les produits, comme la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente provinciales (TVP), ont quant à eux représenté 30 % des recettes. Le reste a été le fait des cotisations des employeurs et des employés aux régimes d'assurance sociale, des autres transferts courants des particuliers aux administrations publiques, des revenus de placement des administrations publiques et de la vente de biens et de services par les administrations publiques.

1. Cette étude prend en compte des données des comptes économiques du Canada publiées en juin 2012, mais pas les données des comptes économiques canadiens révisés qui ont été publiées dans *Le Quotidien* le 1^{er} octobre 2012 et qui comportaient un certain nombre de modifications associées à la mise en application de normes internationales révisées en matière de comptabilité économique nationale. Ces révisions exhaustives n'ont pas entraîné de changement substantiel du niveau du produit intérieur brut du Canada ni de son taux nominal ou réel de croissance, mais certaines modifications ont été apportées à la définition et à la mesure des recettes des administrations publiques. Ces modifications ont été relativement limitées, donnant lieu à une révision à la hausse de 0,4 % des recettes des administrations publiques entrant dans le champ de l'étude en 2009; une fraction très limitée de ce montant peut être imputée au tourisme.
2. Se reporter au document intitulé *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2009*, Statistique Canada, no 13604M au catalogue, no 67, gratuit, sur le site www.statcan.gc.ca.
3. Les révisions apportées aux estimations sont commentées brièvement à l'annexe E.

Tableau 1 Sources et répartition des recettes totales des administrations publiques, 2011

	millions de dollars	pourcentage
Recettes totales	659 546	100,0
Impôts et cotisations aux régimes d'assurance sociale	534 092	81,0
Impôts sur les revenus	253 514	38,4
En provenance des particuliers	192 773	29,2
En provenance des sociétés et des entreprises publiques	54 875	8,3
En provenance des non-résidents	5 866	0,9
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	79 985	12,1
Autres impôts sur la production et taxes sur les produits	200 593	30,4
Autres transferts courants en provenance des particuliers	11 930	1,8
Revenus de placements	54 266	8,2
Ventes de biens et services	59 258	9,0

Quelle part de ces diverses sources de recettes venait du tourisme? La présente étude vise à répondre à cette question grâce à des estimations de la part des recettes totales des administrations publiques directement attribuables au tourisme. Le qualificatif « directement » est important. Il signifie que seules les recettes fiscales liées à la production et à la vente de biens et services achetés directement par des touristes sont incluses. Les taxes versées par les fournisseurs des intrants intermédiaires (p. ex., fabricants de linge de maison pour les hôtels, raffineurs de carburant pour les aéronefs) pour ces biens et services ne sont pas directement attribuables au tourisme et ne sont pas incluses.

Il faut noter aussi que les estimations allant jusqu'à 2008 rendent compte de la structure d'imposition détaillée (selon l'industrie et les biens et services) en vigueur pour chacune de ces années. Toutefois, pour les années 2009 à 2011, on a utilisé seulement des données provisoires sur les recettes totales provenant des différentes sources selon le niveau d'administration publique. Les totaux présentés rendent compte de la mise en application de nouveaux impôts et taxes et des modifications apportées aux taux de certains prélèvements fiscaux au cours des dernières années (notamment par suite de l'adhésion de l'Ontario et de la Colombie-Britannique au programme de la taxe de vente harmonisée, sans oublier la majoration du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et de différentes taxes visant l'essence, le tabac et l'alcool)⁴.

Tableau 2 Couverture des recettes des administrations publiques¹ 2011

	millions de dollars	pourcentage
Recettes totales	566 251	85,9
Impôts et cotisations aux régimes d'assurance sociale	506 993	94,9
Impôts sur les revenus	226 415	89,3
En provenance des particuliers	171 458	88,9
En provenance des sociétés et des entreprises publiques	54 875	100,0
En provenance des non-résidents	82	1,4
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	79 985	100,0
Autres impôts sur la production et taxes sur les produits	200 593	100,0
Autres transferts courants en provenance des particuliers	0	0,0
Revenus de placements	0	0,0
Ventes de biens et services	59 258	100,0

1. Les données dans le tableau correspondent aux recettes des administrations publiques incluses dans le cadre de l'étude.

L'étude comprend les principales sources de recettes des administrations publiques, tant fiscales que non fiscales, à la fois pour le secteur des entreprises et les autres secteurs de l'économie. Le tableau 2 qui précède, fournit un résumé des recettes de l'étude provenant de toutes les sources, pour l'année 2011, des administrations publiques. Dans l'ensemble, 86 % des recettes (ou 566,3 milliards de dollars) provenant de toutes les sources des trois paliers d'administration au Canada en 2011 sont comprises.

4. Se reporter à la section c de l'annexe B.

L'étude englobe environ 89% des impôts sur les revenus (ou 226,4 milliards de dollars en 2011), y compris ceux sur les revenus d'emploi dans le secteur des entreprises et les autres secteurs de l'économie, sur les bénéfices des sociétés et des entreprises publiques, ainsi qu'au revenu net des entreprises individuelles. Elle comprend tous les autres impôts sur la production, et principalement les impôts fonciers, ainsi que tous les impôts sur les produits, y compris la TPS⁵, la TVP et d'autres taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et les taxes à l'importation et les taxes d'accise sur le tabac et l'alcool (voir l'annexe A, pour obtenir la liste complète). Les autres impôts sur la production et les taxes sur les produits totalisaient 200,6 milliards de dollars en 2011.

L'étude englobe en outre 100 % des cotisations aux régimes d'assurance sociale. Ces dernières se chiffraient à 80,0 milliards de dollars en 2011. Il s'agit notamment des cotisations des employeurs et des employés à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que des cotisations des employeurs aux caisses de santé et sécurité au travail. Les recettes provenant de la vente de biens et de services par les administrations publiques sont aussi incluses en entier. Il s'agit notamment des droits d'entrée dans les musées, les terrains de camping et les parcs, et de nombreux autres frais divers.

Comme il est mentionné précédemment, certaines sources de recettes des administrations publiques sont exclues de l'étude parce que la partie attribuable au tourisme est inconnue et difficile à mesurer. Les revenus de placements des administrations publiques, qui comprennent les bénéfices versés par les entreprises publiques et d'autres revenus d'intérêts et de dividendes et redevances, ne sont pas inclus⁶. Sont aussi exclus les impôts sur les revenus non réalisés des particuliers (comme les revenus de placements) et la plupart des sommes retenues à la source au titre de l'impôt⁷ des non-résidents au Canada. Les autres transferts courants des particuliers aux administrations, comme les primes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, sont aussi exclus.

L'exclusion de l'ensemble de ces données a représenté 14,1 % des recettes totales des administrations publiques en 2011. Une couverture plus complète aurait sans doute pour effet de faire augmenter les estimations des recettes attribuables au tourisme, au total et sur la base des recettes par dollar dépensé. En revanche, les sources exclues de recettes des administrations publiques sont considérées comme comportant une composante touristique très limitée, ce qui pourrait faire diminuer les estimations de la proportion des recettes attribuables au tourisme⁸.

3 Vue d'ensemble des résultats

En 2011, les recettes des administrations publiques attribuables aux activités touristiques ont augmenté de 6,6 % pour atteindre 21,4 milliards de dollars. Cette croissance tient essentiellement à la hausse de 7,4 % des recettes associées directement aux dépenses touristiques intérieures, qui étaient en hausse pour une deuxième année consécutive depuis la baisse enregistrée en 2009. Les recettes tirées des exportations touristiques, qui n'ont représenté qu'un peu plus du cinquième des recettes totales des administrations publiques provenant du tourisme, ont affiché une progression moins marquée (3,8 %, voir le tableau 3).

Depuis 2003, les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme intérieur ont augmenté de 50 %, tandis que celles découlant des exportations touristiques ont reculé de 4 %⁹. Ces chiffres reflètent la croissance des dépenses touristiques intérieures au cours de la période en question (+60 %) ainsi que le fléchissement des dépenses touristiques au Canada par des étrangers (-4 %), en particulier les Américains. La part des dépenses touristiques totales et celle des recettes des administrations publiques imputables aux exportations touristiques suivent une trajectoire descendante depuis 2004, bien que la baisse soit moins marquée depuis quelques années.

5. Les recettes tirées de la TPS n'incluent pas les crédits de taxe sur les intrants des entreprises (plus particulièrement la TPS payée pour les voyages d'affaires), ni les remises versées aux visiteurs d'autres pays.
6. On fait une exception dans le cas des sociétés des alcools et des loteries provinciales ainsi que des entreprises de jeux de hasard. Les bénéfices de ces entreprises ont toujours été traités comme des taxes sur les produits et sont par conséquent inclus dans l'étude. Ils se traduisent par des taxes significativement élevées sur les produits qui sont achetés par les touristes, et plus particulièrement les loisirs et les divertissements.
7. Le faible pourcentage des sommes retenues à la source au titre de l'impôt dans le cadre de l'étude correspond aux impôts sur les salaires et traitements touchés par les non-résidents au Canada.
8. Ceci était ressorti au moment de la comparaison de l'étude de 1998 avec celle de 1992. Voir *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998*, numéro au catalogue de Statistique Canada n° 13-604, n° 41.
9. Les tableaux dans ce document fournissent les estimations pour les années 2007 à 2011. Les estimations pour l'ensemble de la série chronologique, 2000 à 2011 sont fournies dans les tableaux supplémentaires, offerts sur demande.

Tableau 3 Indicateurs sommaires du tourisme

	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme ¹ (millions de dollars)	19 714	19 812	18 985	20 054	21 372
Croissance annuelle (%)	4,1	0,5	-4,2	5,6	6,6
En proportion des recettes des administrations publiques examinées ² (%)	3,8	3,7	3,6	3,7	3,8
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	28,42	27,32	27,61	27,33	27,17
Recettes des administrations publiques attribuables aux dépenses touristiques intérieures (millions de dollars)	14 729	15 081	14 690	15 565	16 714
Croissance annuelle (%)	5,8	2,4	-2,6	6,0	7,4
En proportion des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	74,7	76,1	77,4	77,6	78,2
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des résidents (\$)	27,91	26,78	26,85	26,60	26,30
Recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques (millions de dollars)	4 984	4 731	4 295	4 490	4 658
Croissance annuelle (%)	-0,8	-5,1	-9,2	4,5	3,8
En proportion des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	25,3	23,9	22,6	22,4	21,8
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des non-résidents (\$)	30,02	29,22	30,55	30,21	30,85
Total des dépenses touristiques au Canada (millions de dollars)	69 373	72 512	68 771	73 370	78 652
Croissance annuelle (%)	5,0	4,5	-5,2	6,7	7,2
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	23,9	22,3	20,4	20,3	19,2
Produit intérieur brut généré par le tourisme aux prix de base (millions de dollars)	27 808	28 958	27 683	29 349	31 094
Croissance annuelle (%)	4,7	4,1	-4,4	6,0	5,9
En proportion du total de produit intérieur brut (PIB) aux prix de base (%)	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Nombre d'emplois générés par le tourisme (milliers d'emplois)	614	617	601	595	603
Croissance annuelle (%)	0,9	0,6	-2,6	-1,1	1,4
En proportion du total de l'emploi (%)	3,6	3,6	3,5	3,4	3,4

1. Correspond aux recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude directement attribuables au tourisme.

2. Correspond aux sources des recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude (environ 86 % des recettes total des administrations publiques de toutes sources).

Après avoir reculé en 2009 en raison d'une baisse marquée des exportations touristiques, les dépenses touristiques totales ont rebondi en 2010 et en 2011, augmentant de 6,7 % et de 7,2 %, respectivement, sous l'impulsion principalement de la demande intérieure. Les recettes des administrations publiques découlant du tourisme ont augmenté à un rythme moindre que les dépenses touristiques, de sorte que chaque tranche de 100 \$ dépensée par les touristes a en fait généré moins de recettes (27,17 \$ en 2011 comparativement à 27,33 \$ en 2010).

Les exportations touristiques ont représenté une part plus importante des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme (22 %) que des dépenses touristiques totales (19 %). Cette situation est due au fait que les visiteurs internationaux dépensent davantage pour des articles hautement taxés, comme les loisirs et les divertissements (y compris les casinos) et qu'ils ne reçoivent pas de crédits d'impôt pour les dépenses liées aux voyages d'affaires (contrairement aux voyageurs d'affaires canadiens).

En 2011, le tourisme a été à l'origine de 3,8 % des recettes des administrations publiques provenant de toutes les sources comprises dans le champ de l'étude; il s'agit d'une proportion relativement plus élevée que la part du produit intérieur brut (PIB) imputable à cette industrie (1,9 %). Cette différence est principalement attribuable aux taxes relativement élevées qui s'appliquent à de nombreux biens et services achetés par les touristes (par exemple, le carburant pour véhicules, l'alcool et les sorties dans les casinos).

Les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont perçu la plus grande part des recettes découlant du tourisme (94 %), les municipalités en ayant reçu une part nettement plus faible (voir le tableau 4 et le graphique 1). En 2011, le tourisme représentait 3,9 % des recettes de l'administration fédérale, 4,3 % des recettes

des administrations provinciales et territoriales, et 1,8 % des recettes municipales. Ces parts sont demeurées relativement stables au cours des dix dernières années.

Tableau 4 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme¹, selon le palier d'administration publique

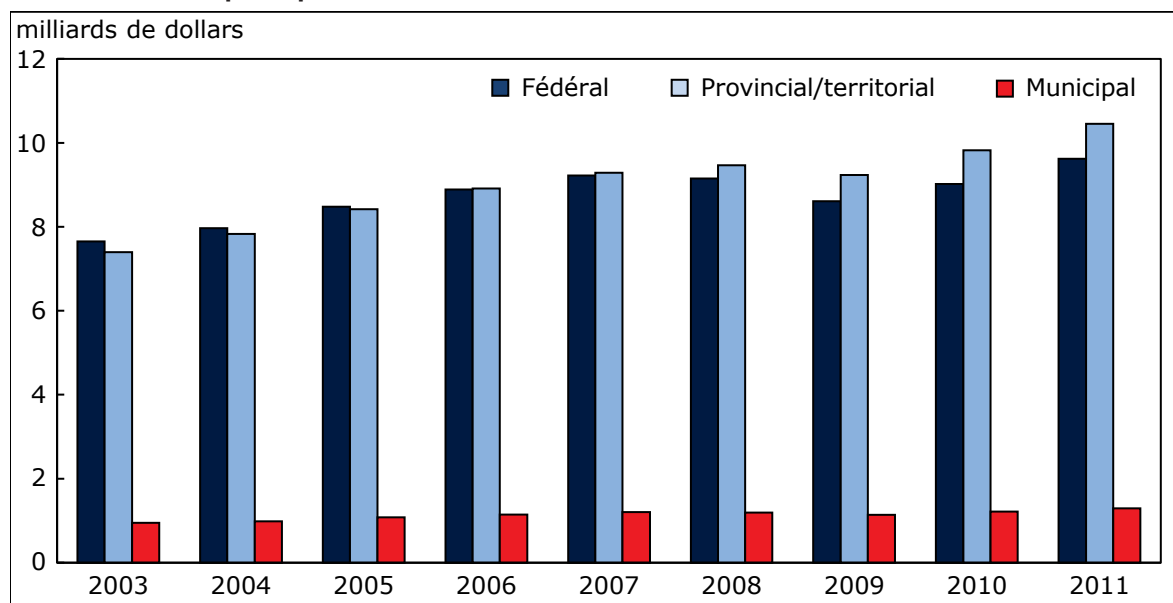
	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme ¹ (millions de dollars)	19 714	19 812	18 985	20 054	21 372
Croissance annuelle (%)	4,1	0,5	-4,2	5,6	6,6
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	28,42	27,32	27,61	27,33	27,17
des résidents (\$)	27,91	26,78	26,85	26,60	26,30
des non-résidents (\$)	30,02	29,22	30,55	30,21	30,85
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, fédéral (millions de dollars)	9 221	9 152	8 610	9 017	9 623
Croissance annuelle (%)	3,7	-0,7	-5,9	4,7	6,7
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	46,8	46,2	45,4	45,0	45,0
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	23,4	22,1	21,2	21,1	20,6
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	13,29	12,62	12,52	12,29	12,24
des résidents (\$)	13,38	12,66	12,40	12,16	12,03
des non-résidents (\$)	13,01	12,50	13,00	12,80	13,11
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, provincial/ territorial (millions de dollars)	9 290	9 467	9 233	9 821	10 454
Croissance annuelle (%)	4,2	1,9	-2,5	6,4	6,4
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	47,1	47,8	48,6	49,0	48,9
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	26,5	25,0	23,5	23,1	22,5
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	13,39	13,06	13,43	13,39	13,29
des résidents (\$)	12,94	12,61	12,92	12,90	12,74
des non-résidents (\$)	14,83	14,62	15,41	15,28	15,60
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, municipal (millions de dollars)	1 203	1 194	1 142	1 216	1 295
Croissance annuelle (%)	5,3	-0,8	-4,3	6,5	6,5
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	6,1	6,0	6,0	6,1	6,1
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	30,1	28,5	26,3	26,0	24,9
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	1,73	1,65	1,66	1,66	1,65
des résidents (\$)	1,59	1,52	1,54	1,54	1,53
des non-résidents (\$)	2,18	2,10	2,14	2,13	2,13

1. Correspond aux recettes directement attribuables au tourisme des administrations publiques dans le cadre de l'étude.

En 2011, le tourisme a rapporté 9,6 milliards de dollars à l'administration fédérale, en hausse de 6,7 % comparativement à l'année précédente. La hausse s'explique par le l'accroissement des recettes attribuables au tourisme intérieur et aux exportations touristiques. La part des exportations dans les recettes de l'administration fédérale attribuables au tourisme a diminué à 20,6% en 2011.

L'administration fédérale a touché 13,11 \$ par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques faites par des non-résidents en 2011, comparativement à 12,03 \$ par tranche de 100 \$ dépensés par les résidents. Dans l'ensemble, 12,24 \$ ont été perçus par l'administration fédérale par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, soit une baisse par rapport aux 12,29 \$ perçus en 2010.

Les recettes tirées du tourisme par les administrations provinciales et territoriales en 2011 se sont chiffrées à 10,5 milliards de dollars, en hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance s'explique par l'augmentation de la demande intérieure (+7,3 %) ainsi que des exportations touristiques (+3,7 %). Les exportations ont représenté 22,5 % des recettes des administrations provinciales et territoriales attribuables au tourisme en 2011.

Graphique 1 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, selon le palier d'administration publique

En moyenne, chaque tranche de 100 \$ dépensés par des visiteurs non résidents a produit 15,60 \$ de recettes pour les administrations provinciales et territoriales en 2011, contre 12,74 \$ par tranche de 100 \$ dépensés par les résidents. À noter que chaque tranche de 100 \$ dépensés par des visiteurs internationaux a produit considérablement plus de recettes pour les administrations provinciales et territoriales que pour l'administration fédérale. Cette différence tient aux dépenses relativement élevées en loisirs et divertissements (y compris les casinos) de ces visiteurs, lesquelles sont à l'origine de recettes beaucoup plus importantes pour les administrations provinciales et territoriales.

Pour leur part, les administrations municipales ont tiré 1,3 milliard de dollars de recettes du tourisme en 2011, ce qui équivaut à 1,65 \$ par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques. Environ les trois quarts de ces recettes ont été perçues sous forme d'autres impôts et taxes sur la production, principalement les impôts fonciers¹⁰. Les recettes associées au tourisme et provenant de la vente de biens et de services ont représenté 21 % des recettes totales des administrations municipales attribuables au tourisme en 2011.

Comme il est mentionné plus haut, l'impôt sur le revenu est la principale source de recettes pour les administrations publiques (voir le tableau 1). Mais si on considère uniquement les recettes attribuables au tourisme, les taxes sur les produits (ventes finales) sont la principale source. Elles interviennent pour environ la moitié des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme et cette proportion est demeurée relativement stable pendant la décennie écoulée. Ces taxes ont rapporté 11,2 milliards de dollars, en hausse de 6,3 % comparativement à 2010 (voir le tableau 5).

10. Les taxes sur les chambres d'hôtel sont une autre « source » importante de recettes pour les municipalités. Toutefois, dans la plupart des provinces et territoires, ces taxes sont perçues par les administrations provinciales ou territoriales, puis transférées aux municipalités. Dans la présente étude, elles sont consignées comme des recettes des administrations provinciales et territoriales.

Tableau 5 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme¹, selon la source

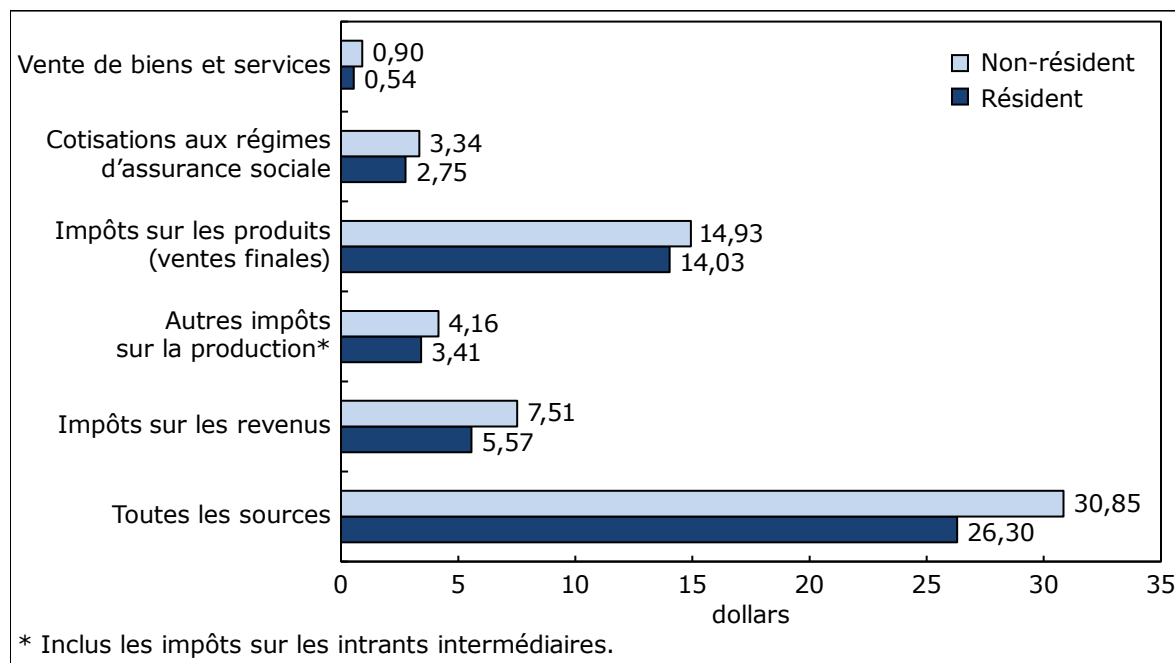
	2007	2008	2009	2010	2011
Impôts sur les revenus attribuables au tourisme (millions de dollars)	4 634	4 658	4 353	4 427	4 671
Croissance annuelle (%)	5,4	0,5	-6,6	1,7	5,5
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	23,5	23,5	22,9	22,1	21,9
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	26,3	24,6	24,4	24,4	24,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	6,68	6,42	6,33	6,03	5,94
Autres impôts sur la production ² attribuables au tourisme (millions de dollars)	2 472	2 450	2 344	2 556	2 796
Croissance annuelle (%)	5,0	-0,9	-4,3	9,0	9,4
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	12,5	12,4	12,3	12,7	13,1
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	28,6	26,9	24,8	24,1	22,5
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	3,56	3,38	3,41	3,48	3,56
Impôts sur les produits (ventes finales) attribuables au tourisme (millions de dollars)	10 136	10 153	9 860	10 506	11 171
Croissance annuelle (%)	3,2	0,2	-2,9	6,6	6,3
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	51,4	51,2	51,9	52,4	52,3
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	23,2	22,2	20,9	20,7	20,2
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	14,61	14,00	14,34	14,32	14,20
Cotisations aux régimes d'assurance sociale attribuables au tourisme (millions de dollars)	2 009	2 085	1 977	2 095	2 250
Croissance annuelle (%)	4,3	3,8	-5,2	6,0	7,4
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	10,2	10,5	10,4	10,4	10,5
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	27,5	25,6	23,5	23,3	22,4
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	2,90	2,88	2,88	2,86	2,86
Ventes de biens et services attribuables au tourisme (millions de dollars)	464	467	452	470	483
Croissance annuelle (%)	3,0	0,7	-3,3	4,1	2,6
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	32,6	30,4	28,8	28,6	28,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	0,67	0,64	0,66	0,64	0,61

1. Correspond aux recettes directement attribuables au tourisme des administrations publiques dans le cadre de l'étude.

2. Incluant les impôts sur les intrants intermédiaires.

L'impôt sur le revenu a produit environ 4,7 milliards de dollars de recettes, ce qui représente une hausse de 5,5 %. En outre, 2,8 milliards de dollars ont été perçus sous forme d'autres impôts sur la production et sur les intrants intermédiaires, tandis que les cotisations aux régimes d'assurance sociale se chiffraient à 2,3 milliards de dollars. Les ventes de biens et services des administrations publiques aux touristes ont fait entrer 483 millions de dollars supplémentaires. La composition globale des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme a relativement peu changé au cours de la dernière décennie. Par contre, la part de chacune des sources de recettes touristiques qui revient aux exportations a diminué considérablement, reflétant la réduction de la part des dépenses des non-résidents dans les dépenses touristiques totales.

Les administrations publiques ont perçu 30,85 \$ par tranche de 100 \$ dépensés par les non-résidents, comparativement à 26,30 \$ par tranche de 100 \$ dépensés par les résidents (voir le graphique 2). Cet écart existe puisque les entreprises canadiennes reçoivent des crédits de taxes sur les intrants pour la TPS et, dans certains cas, la TVP pour les frais de voyage d'affaires, ce qui réduit les taxes effectivement versées par les touristes résidents (y compris les voyageurs d'affaires canadiens). Cette situation reflète aussi des différences d'habitudes de dépenses entre les résidents et les non-résidents, ces derniers dépensant davantage pour des biens plus fortement taxés, principalement les loisirs et divertissements (y compris les casinos) et les biens non touristiques (incluant l'alcool et le tabac). À la section qui suit, ces différences sont examinées au niveau de l'industrie et du bien ou service.

Graphique 2 Recettes des administrations publiques par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, des résidents et des non-résidents, selon la source, 2011

4 Résultats détaillés selon l'industrie et les biens et services, 2008

La présente section porte sur les parts et les proportions revenant à chaque industrie et à chaque bien ou service, faisant ressortir davantage la structure sous-jacente des recettes attribuables au tourisme. Les taxes sur les produits (ventes finales) sont traitées séparément parce qu'elles sont classées par bien ou service, tandis que les recettes provenant d'autres sources sont classées par industrie. Encore une fois, les résultats selon l'industrie et selon le bien ou le service ne sont accessibles que pour les années allant jusqu'à 2008 (se reporter à l'annexe B).

Le tableau 6 (colonne 3) montre la part attribuable au tourisme, selon l'industrie, des recettes des administrations publiques en provenance de toutes les sources sauf les taxes sur les produits. Au niveau de l'ensemble de l'économie, le tourisme a engendré 2,3 % des recettes provenant de ces sources en 2008. La part des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme varie considérablement selon qu'on examine les industries touristiques ou les industries non touristiques.

Dans les industries touristiques, la part de l'impôt sur le revenu, des impôts sur la production et des cotisations aux régimes d'assurance sociale attribuable au tourisme (voir colonne 3) variait d'un creux de 10,0 % pour l'industrie du transport par eau à un sommet de 92,2 % pour les services de voyages. Autrement dit, 10,0 % des recettes des administrations publiques tirées du transport par eau étaient directement attribuables aux activités touristiques. De même, 92,2 % des recettes émanant des services de voyages provenaient des touristes.

En moyenne, 36 % des recettes des administrations publiques provenant des industries touristiques étaient directement attribuables au tourisme, tandis que 0,7 % seulement des recettes des administrations publiques provenant des industries non touristiques l'étaient. Il convient de signaler que les industries non touristiques sont une source de recettes fiscales liées au tourisme, étant donné que les touristes achètent des biens et services produits par ces industries (p. ex., carburant pour véhicules, matériel de camping, vêtements, tabac et alcool, etc.)¹¹. Inversement, les recettes des administrations publiques provenant des industries touristiques ne sont pas toutes attribuables directement aux activités touristiques.

11. Voir *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, numéro au catalogue de Statistique Canada 13-604-M, n° 52, gratuit, sur le site www.statcan.gc.ca.

Tableau 6 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, par industrie, 2008¹

	Recettes totales des administrations publiques ²	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme	Part des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme	Recettes totales des administrations publiques par industrie	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme par industrie	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme intérieur par industrie	Recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques par industrie
	millions de dollars		pourcentage				
Industries touristiques							
Total du transport	5 915	2 310	39,1	1,5	25,1	25,8	23,1
Transport aérien	2 030	1 606	79,1	0,5	17,5	19,2	12,4
Transport ferroviaire	1 764	231	13,1	0,4	2,5	2,0	4,2
Transport par eau	504	50	10,0	0,1	0,5	0,4	1,0
Transport par autobus	653	191	29,2	0,2	2,1	1,9	2,7
Taxis	297	37	12,5	0,1	0,4	0,4	0,4
Location de véhicules	666	195	29,3	0,2	2,1	2,0	2,5
Hébergement	2 688	1 923	71,5	0,7	20,9	18,2	28,9
Restauration	5 447	928	17,0	1,4	10,1	10,1	10,2
Loisirs et divertissements	3 303	711	21,5	0,8	7,7	6,9	10,3
Services de voyages	668	615	92,2	0,2	6,7	8,5	1,4
Total des industries touristiques	18 020	6 488	36,0	4,6	70,6	69,5	73,9
Industries non touristiques, total							
Total de l'économie	377 103	2 704	0,7	95,4	29,4	30,5	26,1
Total de l'économie	395 123	9 193	2,3	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Correspond aux recettes provenant des impôts sur les revenus, autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires, et cotisations aux régimes d'assurance sociale.

2. Correspond aux recettes dans le cadre de l'étude.

Si on examine la répartition des recettes des administrations publiques en provenance de toutes les sources, sauf les taxes sur les produits (colonne 4 du tableau 6), seulement 4,6 % proviennent des industries touristiques. Par contre, lorsqu'on examine la répartition des recettes attribuables au tourisme (colonne 5), 70,6 % proviennent des industries touristiques et 29,4 %, des industries non touristiques. L'hébergement et le transport étaient à l'origine des deux tiers des recettes touristiques des administrations publiques en provenance des industries touristiques.

Les deux dernières colonnes du tableau 6 montrent la répartition des recettes des administrations publiques attribuables aux dépenses touristiques des visiteurs résidents et non résidents au Canada. Il convient de noter que la part imputable au transport aérien et aux services de voyages était considérablement plus élevée pour les dépenses intérieures que pour les exportations touristiques. L'inverse est vrai pour plusieurs industries, surtout l'hébergement, ainsi que les loisirs et les divertissements. Ces résultats rendent simplement compte du fait que les Canadiens dépensent plus que les non-résidents pour le transport aérien auprès de transporteurs canadiens et pour des arrangements de voyage auprès d'agents de voyage canadiens, tandis que les non-résidents dépensent relativement plus au Canada pour l'hébergement et les loisirs et les divertissements.

Les résultats détaillés pour les taxes sur les produits (ventes finales) en 2008 sont présentés au tableau 7. La part des recettes totales des administrations publiques (taxes sur les produits dans ce cas) directement attribuable aux dépenses touristiques figure dans la colonne 3. Dans le cas des biens et services touristiques, cette part (ou ratio) variait d'un creux de 4,1 % pour les pièces et les réparations de véhicules automobiles à un sommet de 100 % pour les dépenses précédant un voyage. Cela signifie qu'une petite fraction seulement des taxes sur les produits (par exemple, la TPS et la TVP) perçues sur les réparations et les pièces de véhicules automobiles étaient directement attribuables au tourisme, tandis que les 96 % restants étaient imputables aux dépenses non

touristiques (c'est à dire, la consommation locale). En outre, les dépenses précédant un voyage (dépenses en autocaravanes, caravanes classiques ou tentes caravanes, en valises et ensembles de voyage, en tentes et équipement de camping, ainsi qu'en sacs de couchage) sont entièrement attribuables au tourisme, tout comme les taxes sur les produits connexes.

Dans le cas des biens et services touristiques, la part des taxes sur les produits (ventes finales) attribuable au tourisme était, en moyenne, de 24,8 %, tandis que dans le cas des ventes de biens et services non touristiques, 6,3 % des taxes sur les produits provenaient directement des dépenses touristiques¹².

Tableau 7 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, par biens et services, 2008¹

	Recettes totales des administrations publiques ²	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme	Part des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme	Recettes totales des administrations publiques par biens et services	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme par biens et services	Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme intérieur par biens et services	Recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques par biens et services
	millions de dollars		pourcentage				
Biens et services touristiques							
Total du transport	11 754	2 626	22,3	13,7	25,9	28,9	15,1
Transport aérien, passager	605	575	95,0	0,7	5,7	5,5	6,4
Transport ferroviaire, passager	13	12	92,6	0,0	0,1	0,1	0,3
Transport par eau, passager	14	13	93,7	0,0	0,1	0,1	0,3
Autobus interurbain, nolisé et d'excursion	53	22	41,0	0,1	0,2	0,2	0,3
Taxis	56	7	12,9	0,1	0,1	0,1	0,1
Location de véhicules	106	72	67,8	0,1	0,7	0,5	1,3
Réparations et pièces de véhicules	2 458	100	4,1	2,9	1,0	1,2	0,3
Carburant de véhicules	8 449	1 825	21,6	9,9	18,0	21,4	6,1
Hébergement	922	635	68,9	1,1	6,3	4,9	10,9
Restauration	4 482	892	19,9	5,2	8,8	7,8	12,1
Loisirs et divertissements							
Services de voyages	31	31	99,2	0,0	0,3	0,4	0,1
Frais de conférence	14	13	91,4	0,0	0,1	0,1	0,1
Dépenses avant le voyage	350	350	100,0	0,4	3,4	4,4	0,0
Biens et services touristiques, total	25 889	6 422	24,8	30,3	63,3	62,0	67,6
Biens et services non touristiques, total	59 655	3 731	6,3	69,7	36,7	38,0	32,4
Total de l'économie	85 544	10 153	11,9	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Correspond aux recettes provenant des impôts sur les produits (ventes finales).

2. Correspond aux recettes dans le cadre de l'étude.

12. Dans le tableau 7, la part attribuable au tourisme des taxes sur les services d'hébergement (68,9 %) est nettement inférieure à la part attribuable au tourisme des dépenses pour ces services (91 %) qui figure dans le CSTC de 2004. Cela tient au fait que la première se rapporte aux services d'hébergement fournis par toutes les industries, tandis que la seconde se rapporte à ceux fournis par l'industrie de l'hébergement seulement. Il y a une différence parce qu'une part importante des « services d'hébergement », définis dans le CSTC comme englobant plusieurs produits de l'industrie de l'hébergement (p. ex., chambres nuit, services de blanchissage, de nettoyage à sec et autres services de soins personnels), est produite en dehors de l'industrie de l'hébergement et que seulement une petite fraction de ces services sont achetés par les touristes.

Lorsqu'on examine la répartition des taxes sur les produits globalement (colonne 4), on observe que 30 % environ des recettes des administrations publiques attribuables à cette source provenaient de dépenses en biens et services touristiques. Toutefois, si on examine uniquement les recettes directement attribuables au tourisme, cette part passe à 63,3 %, ce qui reflète simplement le fait que les touristes consacrent une plus grande part de leur budget aux biens et services touristiques que les non touristes.

En ce qui concerne les biens et services touristiques, le carburant pour véhicules (18,0 %) et les loisirs et les divertissements (18,5 %) étaient de loin les sources les plus importantes de taxes sur les produits directement attribuables au tourisme. Non seulement les touristes dépensent une part disproportionnée de leur budget pour ces articles, comparativement aux non-touristes, mais ces articles sont assez fortement taxés. Les taxes sur les produits touchant le carburant pour véhicules comprennent non seulement les taxes de vente, mais aussi les taxes d'accise, tandis que les taxes sur les produits pour les loisirs et les divertissements comprennent, comme il est mentionné précédemment, les bénéfices des casinos, des loteries et des autres entreprises de jeux de hasard exploités par les administrations publiques.

De nouveau, la répartition des recettes attribuables au tourisme révèle des tendances très différentes selon que ces recettes proviennent des dépenses des résidents ou des non-résidents. Les différences les plus importantes s'observent dans le cas des carburants pour véhicules automobiles, des loisirs et des divertissements, ainsi que des biens et services non touristiques.

5 Conclusion

La présente étude fournit des estimations à jour des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, ainsi que des estimations des parts attribuables au tourisme intérieur et aux exportations touristiques pour la période allant de 2000 à 2011. Ces estimations révèlent l'importance de la contribution des exportations touristiques (ainsi que du tourisme intérieur) aux recettes des administrations publiques. Il n'est pas étonnant de constater, compte tenu de la baisse des exportations touristiques ces dernières années, que la contribution des exportations aux recettes des administrations publiques a aussi diminué. Néanmoins, l'étude montre que la contribution des visiteurs internationaux continue d'être plus importante (pour chaque dollar dépensé) que celle des résidents.

Annexe A : Concepts et définitions

La présente étude vise à estimer les recettes des administrations publiques qui peuvent être attribuées au tourisme au Canada. Les **recettes des administrations publiques** comprennent à la fois celles provenant de sources fiscales et non fiscales. Dans la mesure où la demande touristique appuie la production et la vente de biens et de services, ce qui a pour effet de générer des emplois, des revenus d'emploi et des bénéfices, elle est aussi à la source de recettes pour les administrations publiques, grâce aux taxes et impôts et aux autres recettes de sources non fiscales. Par conséquent, une partie des recettes des administrations publiques est **attribuable au tourisme**.

Seules les recettes qui sont **directement** attribuables au tourisme sont précisées. Ces recettes découlent des taxes sur la vente de biens et services à des visiteurs ou des impôts sur les revenus découlant de la production de ces biens et services, ainsi que de la vente de biens et de services par les administrations publiques aux touristes. Les recettes qui sont attribuables **indirectement** au tourisme, par exemple les taxes et impôts versés par les fournisseurs des industries touristiques, sont incluses avec celles qui ne sont pas directement attribuables au tourisme. Ces recettes ne sont pas précisées séparément. Le Tableau A1 ci-après, décrit en détail les diverses sources de recettes comprises dans l'étude.

La présente étude repose sur les concepts et les définitions du tourisme compris dans le compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Celui-ci est conforme au Système de comptabilité nationale (SCN) reconnu au niveau international, ainsi qu'au cadre méthodologique recommandé pour les comptes satellites du tourisme et adopté par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission de statistique des Nations Unies.

Selon la définition internationale, par **tourisme** on entend des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Au Canada, l'environnement habituel a été établi comme étant le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité de tourisme, peu importe la distance parcourue. Parmi les exclusions figurent le navettage, les voyages aux fins d'études, les déplacements des membres des forces armées ainsi que ceux des diplomates et des migrants¹³.

La **demande touristique** est définie sur la base des dépenses totales des touristes en biens et services de production intérieure. Cela comprend toutes les dépenses effectuées par les visiteurs d'un jour et les personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité qu'il s'agisse de Canadiens ou de non-résidents. La demande touristique peut être répartie en deux composantes, y compris la **demande intérieure** et la demande internationale. La **demande intérieure touristique** englobe les dépenses liées à l'activité touristique au Canada par les Canadiens. La **demande internationale**, qui est aussi décrite comme les **exportations touristiques**, correspond aux dépenses effectuées par des non-résidents au Canada au titre du tourisme. Plusieurs autres définitions clés s'appliquent au tourisme et se retrouvent dans le glossaire des termes.

13. Il s'agit de la définition utilisée dans le CSTC 2004, qui à leur tour suivent la définition utilisée dans le cadre de l'enquête sur les voyages des Canadiens (EVC). Toutefois, en 2005, une nouvelle définition opérationnelle du tourisme a été établie au Canada à la suite du remplacement de l'EVC par l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC), et de nouveau en 2011, avec la mise en œuvre du redesign de l'EVRC. Dans l'EVRC, le tourisme est défini comme étant tous les voyages d'une journée à quarante kilomètres ou plus du domicile et tous les voyages d'une nuit ou plus « à l'extérieur de la ville ». Les exceptions à l'égard des voyages pour se rendre au travail, aux études, à des fins militaires et de la migration subsistent. Les voyages effectués sur une base régulière sont désormais exclus du tourisme pour mieux rendre compte de la notion « hors de l'environnement habituel ». Les voyages pour « autres raisons d'affaires » sont inclus dans le tourisme alors que les voyages pour « voyage pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose » sont exclus, qu'ils soient routinier ou non. Une explication plus détaillée expliquant les différences entre l'EVC et l'EVRC est disponible sur le site www.statcan.gc.ca.

Tableau A1 Sources des recettes des administrations publiques

Fédéral	Provincial/territorial	Municipale
Impôts sur les revenus		
Impôts sur le revenu des particuliers	Impôts sur le revenu des particuliers	
Impôts sur les profits des sociétés	Impôts sur les profits des sociétés	
Autres impôts sur la production		
Frais de bois d'oeuvre	Impôts fonciers généraux	Impôts fonciers généraux
Permis de pêche	Compensations tenant lieu de taxes	Droits liés au développement (prélèvements sur terrains)
Baux et redevances - Exploitation minière	Impôts sur le capital	Impôts fonciers particuliers
Pénalités de TPS	Taxes d'affaires	Autres impôts fonciers et impôts connexes
Commission canadienne du lait, prélèvements	Autres impôts fonciers connexes	Cens
Fonds canadien de télévision - droits de permis	Impôts sur la masse salariale	Compensations tenant lieu de taxes
Autres impôts divers	Immatriculation (droits et permis) - véhicules commerciaux	Licences et permis
	Taxes provenant de l'exploitation des ressource naturelles	Taxe d'affaire
	Permis provenant de l'exploitation des ressource naturelles	Autres impôts divers
	Primes d'assurances - agricoles	
	Impôts sur les primes d'assurances	
	Permis de vente d'alcool	
	Autres licences, et permis	
	Amendes et pénalités payées par les entreprises	
	Dons faits par les entreprises	
	Autres impôts divers	
	Taxes environnementales	
Impôts sur les produits		
Droits d'accise	Profits commerciaux provinciaux	Taxe sur les divertissements
Taxes d'accise	Taxes sur l'essence	Taxe de vente au détail
Taxe de vente fédérale /TPS	Taxe sur les divertissements	Taxe de transfert de titres de propriété
Taxes sur l'essence	Taxe d'accise sur la quantité de gallons d'alcool	
Taxe de transport aérien	Taxe de vente (TVP/TVH et autre)	
Droits de douane à l'importation	Droits de cession immobilière	
Accord de loterie fédéral-provincial		
Supervision des paris mutuels		
Cotisations aux régimes d'assurance sociale		
Régime d'assurance-emploi	Régime de rentes du Québec	
Régime de pensions du Canada	Commission des accidents du travail	
Ventes des biens et services par les administrations publiques		

Annexe B : Sources et méthodes

Il n'existe pas d' « industrie touristique » ou de « biens et services touristiques » à proprement parler dans le système statistique. Le tourisme est plutôt réparti entre les diverses industries et les divers biens et services du système. Par conséquent, tout comme le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), la présente étude nécessite l'estimation des proportions de chaque industrie et de chaque bien et service attribuables au tourisme. Une fois cela fait, les proportions sont multipliées par les taxes et impôts, selon l'industrie ou le produit ou service, afin de déterminer la partie attribuable au tourisme. Les sources de données clés de l'étude et les principaux aspects de la méthodologie, y compris l'examen des améliorations intégrées dans la mise à jour de cette année, figurent ci-après.

Sources des données

Plusieurs sources de données principales sont utilisées dans le cadre de la présente étude. Le CSTC ainsi que les Indicateurs nationaux du tourisme fournissent les dépenses touristiques selon le produit, ce qui permet le calcul de la proportion des dépenses au titre de tous les biens et services qui revient au tourisme. Des renseignements détaillés tirés de ces sources servent aussi à estimer les proportions touristiques de chaque industrie. Les données sur les recettes émanant de la vente de biens et de services par les administrations publiques à des visiteurs proviennent aussi du CSTC et de la Division des comptes des industries (DCI) de Statistique Canada.

Les données relatives aux impôts sur les produits (ventes finales), selon les biens et services détaillés, ainsi qu'aux impôts sur la production et les intrants intermédiaires, selon les industries détaillées sont fournies par la DCI. Ces données sont disponibles selon le palier d'administration (fédéral, provincial/territorial et municipal) sur une base annuelle jusqu'en 2008. Les comptes nationaux des revenus et dépenses (CNRD) comportent des estimations des recettes selon le type de taxe et d'impôt et le palier d'administration qui servent de totaux repères pour les années 2009 à 2011. Bien que cette source de données comporte des estimations plus actuelles, elle ne procure aucun détail au niveau des industries et des biens et services. Les totaux des impôts et des taxes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire qu'ils sont attribués à l'année à laquelle les impôts et les taxes se rapportent plutôt que l'année au cours de laquelle les versements ont été effectués.

Les données sur les impôts fédéraux ainsi que provinciaux et territoriaux sur les revenus d'emploi et les cotisations aux régimes d'assurance sociale selon l'industrie, proviennent des fichiers des versements d'impôt T4 de l'Agence du revenu du Canada jusqu'à 2008. Les totaux de 2009 à 2011 sont générés à partir des données des CNRD, néanmoins aucun détail n'est disponible dans ce cas.

Méthodes

a. Parts attribuables au tourisme

Les proportions des biens et services ou des industries attribuables au tourisme fournissent les ratios essentiels pour estimer la portion des taxes et des impôts attribuable au tourisme, qu'il s'agisse des impôts sur les revenus ou sur la production selon l'industrie, ou des impôts sur les produits, selon le bien ou le service. Les proportions d'activités touristiques sont calculées à partir de la production attribuable au tourisme figurant dans le CSTC, divisée par la production brute totale (aux prix de base) d'un bien et service ou d'une industrie, à partir des tableaux des entrées-sorties (E-S). Ces proportions sont par la suite multipliées par les taxes et impôts, selon le bien et service ou l'industrie, en vue d'obtenir les taxes et impôts attribuables au tourisme. Cette méthode repose sur l'hypothèse selon laquelle la proportion des taxes et impôts attribuable au tourisme est égale à la proportion des biens et services ou des industries attribuable au tourisme. Par exemple, si un produit génère 20 millions de dollars en taxes de vente et que le CSTC montre que 10 % de la demande totale pour ce produit provient de touristes, les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme sont de 2 millions de dollars (20 millions de dollars x 10 %). Des calculs similaires sont effectués selon l'industrie, en vue d'estimer la portion des impôts sur les revenus et la production qui est attribuable au tourisme.

Les recettes des administrations publiques sont aussi réparties entre celles attribuables aux exportations touristiques et celles attribuables à la demande touristique intérieure. Les parts des exportations attribuables au tourisme sont calculées de la même façon que les exportations touristiques totales, mais dans ce cas en utilisant la production attribuable aux exportations touristiques tirée du CSTC et divisée par la production brute totale (aux prix

de base). Ces parts des exportations touristiques sont par la suite multipliées par les impôts et taxes pour obtenir les recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques. Les recettes attribuables au tourisme intérieur sont par la suite calculées en déduisant les recettes des exportations touristiques de celles attribuables au tourisme total. Cette méthode est utilisée dans les calculs des impôts sur les revenus, des autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires et des cotisations aux régimes d'assurance sociale. Dans ces cas, les estimations des recettes fiscales sont toutes sur la base d'une industrie, et les parts attribuables au tourisme selon l'industrie sont appliquées.

Dans le cas des taxes sur les produits (ventes finales), une part des exportations touristiques rajustée est utilisée et tient compte du fait que : 1) ces estimations ont trait uniquement aux taxes sur des dépenses liées à la demande finale, et 2) les dépenses de voyage des entreprises canadiennes sont traitées comme une dépense intermédiaire et ne génèrent par conséquent aucune taxe sur les ventes finales. C'est donc dire qu'un rajustement spécial fondé sur les détails du CSTC est effectué pour supprimer la portion de la production émanant du tourisme d'affaire intérieur, avant de calculer la part des exportations touristiques. Cela a pour effet de faire augmenter la part des exportations dans les recettes tirées des taxes sur les produits qui sont directement attribuables au tourisme au-delà de la part des dépenses touristiques totales. Dans ce cas, toutes les estimations des taxes sur les produits (ventes finales) sont fondées sur chaque produit, et les parts attribuables au tourisme pour chaque produit sont appliquées.

Ces calculs sont effectués au niveau le plus détaillé des tableaux des E-S. Dans la publication, les données détaillées sont agrégées afin de protéger la confidentialité. Ces calculs sont effectués seulement pour les années pour lesquelles un CSTC est disponible. Pour les autres années, les ratios sont tirés à partir de données non publiées des INT. Ces derniers sont étalonnés d'après les estimations du CSTC.

b. Impôts sur les revenus et cotisations aux régimes d'assurance sociale

Les données relatives aux impôts sur les revenus d'emploi ainsi qu'aux cotisations à l'assurance-emploi et aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec (RPC/RRQ) selon l'industrie proviennent des fichiers des versements d'impôts T4. Les cotisations des employeurs aux caisses de santé et sécurité au travail, selon l'industrie, proviennent des CNRD. Les fichiers T4 ne comprennent que les cotisations des employés à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ; les cotisations des employeurs sont toutefois le résultat d'un calcul simple fondé sur les cotisations des employés. Les travailleurs autonomes ne sont pas compris dans les fichiers T4. Leurs cotisations totales à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ sont réparties selon l'industrie, sur la base de la répartition des cotisations des employés. Les cotisations aux régimes d'assurance sociale sont étalonnées en fonction des totaux publiés dans les CNRD.

Les impôts sur les revenus d'emploi au Québec ne sont que partiellement couverts dans les fichiers des versements d'impôt T4. Ces fichiers comprennent uniquement la partie fédérale des impôts retenus sur les chèques de paie. En outre, un abattement de 16,5 % de l'impôt fédéral s'applique aux résidents du Québec et est déduit de l'impôt fédéral calculé. La portion provinciale est calculée de façon distincte à partir des comptes économiques provinciaux, et repose sur la proportion de l'impôt provincial par rapport à l'impôt fédéral versée au Québec. Ce total est réparti selon l'industrie en fonction de la répartition des impôts fédéraux sur les revenus d'emploi au Québec.

Les fichiers d'impôt T4 sont disponibles jusqu'à 2008, alors que seules des estimations préliminaires sur les totaux des impôts et des cotisations sont disponibles pour l'année 2009 à 2011. De ce fait, pour 2009 à 2011, la répartition, selon l'industrie des impôts sur le revenu et des cotisations est établie selon la répartition de l'année 2008.

Les impôts sur les bénéfices des sociétés et des entreprises publiques ainsi que sur le revenu net des entreprises individuelles sont aussi inclus dans l'étude. Dans le cas des sociétés et des entreprises publiques, le total des impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux pour toutes les années provient des CNRD. Dans ce cas, on ne dispose pas d'une répartition des impôts selon l'industrie. Toutefois, les excédents d'exploitation qui sont disponibles selon l'industrie à la DCI servent à répartir les totaux. Selon cette méthode, les impôts sont proportionnels aux excédents pour toutes les industries, ceci s'applique seulement pour les années 2000 à 2008. La répartition de 2008 est ensuite projetée aux années 2009 à 2011.

Dans le cas des entreprises individuelles, le total des impôts provient de l'Agence du revenu du Canada. Ce chiffre est tout d'abord réparti entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales, sur la base de leurs parts respectives des impôts sur les revenus. La répartition selon l'industrie est par la suite établie, à partir des données de 2000 à 2008 provenant de la DCI, selon la répartition des industries qui ont des revenus mixtes. La répartition de 2008 est supposée être la même que pour 2009 à 2011 et est donc projetée à ces années.

Tous les impôts sur les revenus et les cotisations aux régimes d'assurance sociale sont calculés en fonction des industries. Les parties touristiques sont ainsi estimées à partir des parts attribuables au tourisme selon l'industrie, comme il est décrit précédemment, tant au niveau du tourisme total que des exportations touristiques.

c. Autres impôts sur la production et taxes sur les produits

Les autres impôts sur la production sont disponibles selon l'industrie à la DCI. La portion attribuable au tourisme de ces impôts est simplement estimée comme correspondant à la proportion d'activités touristiques de chaque industrie multipliée par le montant des impôts pour chaque industrie. Pour les années 2009 à 2011, les totaux de ces impôts proviennent des CNRD, tandis que la répartition selon l'industrie repose sur celle de 2008.

Les taxes sur les produits liées aux ventes finales sont tirées, pour chaque produit, des marges d'impôt des comptes des entrées-sorties. Toutes les taxes sur les produits (ventes finales) perçues par les trois niveaux d'administrations publiques sont incluses : les parts attribuables au tourisme pour chaque produit décrites précédemment sont appliquées pour obtenir la partie touristique, tant totale que pour les exportations touristiques. Les détails sur les biens et services pour 2000 à 2008 proviennent de la DCI, tandis que les totaux pour les années 2009 à 2011 proviennent des CNRD. La répartition des taxes pour chaque produit des deux dernières années est fondée sur la répartition de 2008.

Il faut faire un calcul spécial concernant les frais de conférence, parce que ces paiements et les taxes de vente qui s'y appliquent, bien qu'ils soient inclus dans les comptes d'entrée-sortie, ne sont pas nommément désignés. Les dépenses touristiques relatives aux frais de conférence sont toutefois estimées dans le CSTC et les INT. Pour estimer les taxes, on suppose que la partie intérieure est assujettie en totalité à la TPS/TVH. Dans le cas des exportations touristiques, on suppose que 50 % des frais versés visent des « conférences étrangères » qui ont lieu au Canada et qui sont donc exemptes de la TPS/TVH (une « conférence étrangère » compte plus de 75 % de participants non résidents). Les taxes estimées sont ensuite soustraites de celles payées pour les services d'hébergement.

Une amélioration est apportée concernant le traitement des taxes versées à la frontière pour des marchandises non touristiques (p. ex., vêtements, bijoux, alcool, tabac, véhicules, etc.) rapportés au Canada par des Canadiens en voyage à l'étranger. Les estimations des taxes payées à la frontière, selon les détails des CNRD, sont maintenant simplement ajoutées aux taxes totales sur les produits (ventes finales) attribuables au tourisme pour la catégorie des biens et services non touristiques.

L'information sur les impôts et taxes sur les produits liés à des biens et services touristiques pour 2009 et 2011 a été passée en revue dans l'optique de tout ajustement majeur des taux d'imposition prévus par la loi, ce qui rendrait nécessaire le rajustement de la répartition pour les années en question. Les seuls changements notables ont été la majoration du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (droit fédéral) en avril 2010 et l'instauration de la taxe de vente harmonisée en Ontario et en Colombie-Britannique le 1^{er} juillet 2010, l'un et l'autre étant ayant été pris en compte dans les estimations de l'étude.

d. Ventes de biens et de services par les administrations publiques

La vente de biens et de services par les administrations publiques constitue une autre source de recettes. Ces dernières proviennent principalement du camping, des loisirs et des divertissements. Elles sont déterminées dans le CSTC à partir de l'offre totale de biens et services touristiques par les administrations publiques, chacun étant multiplié par la part appropriée attribuable au tourisme. Ces renseignements détaillés sont disponibles auprès de la DCI jusqu'en 2008, et une fois de plus, les parts attribuables au tourisme sont appliquées. Néanmoins, pour les années 2009 à 2011, seuls des totaux de contrôle portant sur les recettes tirées de toutes les ventes de biens et de services par les administrations publiques sont disponibles, et non pas uniquement de biens et services

touristiques. De ce fait, on suppose que la part des ventes de biens et services touristiques sera la même qu'en 2008 et on applique les mêmes parts attribuables au tourisme.

Annexe C : Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

Transport aérien

4811 Transport aérien régulier

4812 Transport aérien non régulier

Transport ferroviaire

4821 Transport ferroviaire

Transport par eau

4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier

4832 Transport sur les eaux intérieures par traversier

Transport par autobus

4851 Services urbains de transport en commun

4852 Transport interurbain et rural par autobus

4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

4855 Services d'autobus nolisés

4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Transport de tourisme et d'agrément

4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément

4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Taxis

4853 Services de taxi et de limousine

Location et location à bail de véhicules automobiles

5321 Location et location à bail de matériel automobile

Hôtels

7211 Hébergement des voyageurs, (sauf 721114 Motels, et 721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs)

Motels

721114 Motels

Camping

721211 Parcs pour véhicules de plaisance et terrains de camping

Autres services d'hébergement

721212 Camps de chasse et de pêche

721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche

721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

Restauration

7221 Restaurants à service complet

7222 Établissements de restauration à service restreint

7224 Débits de boissons (alcoolisées)

Loisirs et divertissements

51213 Présentation de films et de vidéos

7111 Compagnies d'arts d'interprétation

7112 Sports-spectacles

7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants

7121 Établissements du patrimoine

7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques

7132 Jeux de hasard et loteries

7139 Autres services de divertissement et de loisirs

Services de voyages

5615 Services de préparation de voyages et de réservation

Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Transport

- Transport aérien, passager
- Transport ferroviaire, passager
- Transport par eau, passager
- Transport par autobus, interurbain, nolisé et d'excursion
- Taxis
- Location de véhicules
- Réparations et pièces de véhicules
- Carburant pour véhicules

Hébergement

- Hôtels
- Motels
- Camping
- Autres types d'hébergement (inclus pourvoiries, chalets commerciaux, chalets privés)

Restauration

- Repas provenant des services d'hébergement
- Repas provenant des restaurants
- Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement
- Boissons alcooliques provenant des restaurants
- Repas et boissons alcooliques provenant des autres industries touristiques

Autres biens et services touristiques

- Loisirs et divertissements
- Services de voyages
- Frais de conférence
- Dépenses avant le voyage (inclus les tentes, l'équipement de camping, les sacs de couchage, les valises, les ensembles de voyage, les caravanes classiques, les auto-caravanes et les tentes-caravanes)

Autres biens et services non touristiques achetés par des touristes

- Produits d'épicerie
- Bière, vin et spiritueux achetés au détail
- Transport en commun et stationnement
- Autres biens et services (incluant les produits du tabac, les vêtements, les cartes et les souvenirs)

Annexe E : Révisions des estimations des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme

Les recettes des administrations publiques qui sont attribuables au tourisme ne sont pas directement observables; en d'autres termes, cette information n'est pas obtenue au moyen d'enquêtes ou de données sur les transactions ni à partir des Comptes publics; elle est plutôt déterminée à partir de différentes sources. C'est pourquoi toute révision touchant une source d'information quelconque ou tout changement des méthodes sous-jacentes entraîne en principe une révision des estimations.

Ainsi que cela est précisé à l'annexe B, les principales sources d'information utilisées dans la présente étude sont les suivantes :

1. les agrégations de recettes variées des administrations publiques figurant dans les comptes nationaux des revenus et dépenses;
2. des données détaillées sur les différentes recettes des administrations publiques par bien et service et par industrie à partir des tableaux d'entrées-sorties;
3. les ratios du tourisme tirés des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

Le tableau E.1 récapitule les modifications, à un niveau agrégé, des principales données servant à estimer les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme ainsi que des résultats d'ensemble pour les années 2008 et 2009. Dans l'un et l'autre cas, mais surtout pour 2009, les recettes des administrations publiques entrant dans le champ de l'étude ont été révisées à la hausse. Par contre, les dépenses touristiques ont été révisées à la baisse pour les deux années, ce qui suppose que les ratios du tourisme à l'ensemble de l'économie ont aussi été révisés à la baisse. Au total, la baisse des dépenses touristiques a plus que contrebalancé la hausse des recettes des administrations publiques, donnant ainsi lieu à une légère révision à la baisse des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme en 2008 et en 2009.

L'ampleur de la révision des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme pour les deux années en question se situe bien en deçà des révisions figurant dans les études antérieures.

Tableau E.1 Révisions dans les données sources utilisées pour estimer les revenus des administrations publiques attribuables au tourisme, 2008 et 2009

	Révision courante ¹		Révision courante ²	
	Millions de dollars		Pourcentage	
	2008	2009	2008	2009
Revenus des administrations publiques				
Revenus des administrations publiques considérées dans l'étude	1 362	15 945	0,3%	3,1%
Information liée au tourisme				
Dépenses touristiques	-245	-745	-0,3%	-1,1%
Revenus des administrations publiques attribuables au tourisme	-71	-171	-0,4%	-0,9%

Notes

1. La "révision courante" est l'estimation révisée moins l'estimation antérieure.

2. La "révision courante" en pourcentage est la révision courante exprimée sous forme de pourcentage de l'estimation antérieure.

Glossaire

Autres excédents d'exploitation. Les revenus de production autres que les revenus du travail ou revenus mixtes. Inclus aussi la dépréciation et les bénéfices.

Autres transferts courants des particuliers aux administrations publiques. Transferts non classés comme impôts sur le revenu ou cotisations aux régimes d'assurance sociale. Comprend les primes d'assurance-hospitalisation et santé, les licences et les permis (permis de chasse et de pêche, les certificats de mariage, etc.) les amendes et pénalités, la contribution par les particuliers pour les droits d'immatriculation des véhicules et les permis de conduire ainsi que les dons à des organismes du secteur des administrations publiques.

Bien ou service touristique. Un bien ou service pour lequel une part importante de la demande totale au Canada provient de touristes.

Cotisations aux régimes d'assurance sociale. Cotisations des employeurs et salariés à l'assurance emploi, aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et aux caisses de santé et sécurité au travail.

Demande touristique. Les dépenses des visiteurs canadiens et non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. La demande touristique totale représente la somme de la demande intérieure et de la demande internationale.

Demande touristique intérieure. La demande touristique intérieure représente les dépenses des résidents canadiens au Canada, en biens et services produits au pays.

Emploi lié au tourisme. Une mesure de l'emploi des industries touristiques et non touristiques. Il est fondé sur une estimation des emplois plutôt que sur des équivalents temps plein. Ainsi par cette mesure, une personne qui travaille 10 heures par semaine est prise en compte de la même manière qu'une autre qui travaille 50 heures par semaine.

Entreprises publiques. Entreprises et agences publiques à but lucratif ou visant à recouvrer leurs coûts et dont la motivation est semblable à celle des entreprises privées. Leurs bénéfices totaux (pertes déduites) sont comptabilisés dans le PIB, alors que seuls les bénéfices qu'ils versent aux administrations publiques le sont dans le compte des revenus et dépenses des administrations, sous revenus de placements.

Exportations touristiques. Les exportations attribuables au tourisme comprennent les dépenses des visiteurs étrangers, en biens et services produits au Canada. Cela comprend des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

Impôts sur facteurs de production. Il s'agit de versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils frappent l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

Impôts sur les produits. Il s'agit de versements obligatoires et sans contrepartie, prélevés par les administrations publiques sur la vente de biens et services. Parmi ces impôts se retrouvent les taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et taxes à l'importation, les taxes d'accises sur le tabac et les produits de l'alcool.

Industrie touristique. Une industrie qui cesserait d'exister ou qui continuerait d'exister selon un niveau d'activité sensiblement réduit en l'absence de tourisme. Certaines industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme aurait un impact sur le transport aérien de passagers et indirectement toucherait aussi l'industrie des services de restauration (traiteurs). Les industries touristiques types comprennent le transport de passagers, l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements et les services de voyages.

Offre intérieure de biens et services touristiques. Tous les biens et services touristiques produits principalement par les industries touristiques au Canada. L'offre intérieure de biens et de services touristiques n'étant pas toute achetée par les touristes, l'offre peut donc dépasser la demande touristique. Par exemple, seule une faible proportion des services de restauration offerts est achetée par les touristes, la majeure partie allant à la consommation locale. De plus, l'offre intérieure n'inclut pas les importations. Par exemple, la vente d'un billet d'avion par un transporteur aérien étranger est exclue de l'offre intérieure.

Prix de base. Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts et subventions sur facteurs de productions.

Prix du marché. Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts et subventions applicables.

Produit intérieur brut. Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des ventes finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante.

Ratio de biens et services touristiques. Le ratio de la demande par rapport à l'offre pour un bien ou un service touristique donné. Ce ratio mesure la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes.

Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec. La partie du secteur des administrations qui concerne les opérations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, créés en 1966.

Revenu net des entreprises individuelles. Gains des propriétaires individuels, sauf les exploitants agricoles, au titre de leur propre entreprise. Englobe le revenu net des entreprises individuelles et des travailleurs à leur propre compte ainsi que le revenu net de loyers des particuliers.

Revenus de placements des administrations publiques. Dans le PIB, englobe les intérêts et les redevances. Dans le compte des revenus et dépenses des administrations, comprend aussi les bénéfices versés par les entreprises publiques aux administrations. Voir entreprises publiques.

Revenu mixte. Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Secteur des administrations publiques. Tous les ministères, agences et fonds généraux (budgétaires et non budgétaires) des administrations fédérale, provinciales et locales, y compris les sociétés de la couronne qui tirent plus de 50% de leurs revenus de transferts de l'administration mère. Englobe aussi les conseils scolaires, les universités, les collèges à but non lucratif, les hôpitaux, et les centres d'hébergement à but non lucratif, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Secteur des entreprises. Tous les agents produisant des biens et services vendus à un prix censé couvrir le coût de production, soit sociétés, entreprises publiques, entreprises individuelles et professionnels à leur propre compte.

Secteur des sociétés et des entreprises publiques. Tous les agents du secteur des entreprises légalement constituées en sociétés, plus les entreprises publiques.

Subventions. Transferts des administrations publiques au secteur des entreprises, visant les coûts de production courants. Ces transferts viennent s'ajouter au revenu des producteurs au titre de la production courante. Les subventions peuvent être liées aux facteurs de production ou encore aux produits.

Tourisme. La définition du terme « tourisme » qui est utilisée aux fins des Indicateurs nationaux du tourisme et du Compte satellite du tourisme du Canada est celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission de statistique des Nations Unies, soit les « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Transferts courants des particuliers et entreprises individuelles aux administrations publiques. Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Ventes de biens et services par les administrations publiques. Recettes tirées de la vente de biens et services, tels frais d'aqueduc, droits d'atterrissage et frais exigés pour les documents gouvernementaux.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad et Demi Kotsovos. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 40, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

Barber-Dueck, Conrad et Li Zhao. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 41, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2003.

Commission canadienne du tourisme. *Estimations des recettes du gouvernement imputables au tourisme, 1992*. Partie 1. Rapport technique 1998-1, juin 1998.

Ministère des Finances Canada. *Dépenses Fiscales et Évaluations, 2009*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2009.

_____. *Dépenses Fiscales et Évaluations, 2010*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2010.

_____. *Dépenses Fiscales et Évaluations, 2011*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2012.

_____. *Énoncé économique et financier de 2008*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2008.

_____. *Mise à jour des projections économiques et financières*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2009, 2010, 2011.

Kotsovos, Demi. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 58, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2007.

Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme. *Compte satellite du Tourisme — Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme. *Tourism Satellite Account – Recommended Methodological Framework (TSA:RMF 2008)*. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, février 2008.

Statistique Canada. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 52, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007.

_____. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2004*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 63, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2009.

_____. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 57, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2007.

_____. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 60, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2008.

_____. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2009*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 67, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2010.

_____. *Guide des comptes des revenus et dépenses*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-017-X au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2008.

_____. *Guide des indicateurs nationaux du tourisme : Sources et méthodes*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-594 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, août 1996.

_____. *Guide du secteur public du Canada*. Division des institutions publiques, n° 12-589 au catalogue, Ottawa, septembre 2008.

_____. *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme 2011*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 70, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mai 2010.

_____. *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2008*. Division des entrées-sorties, n° 15-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2011.

_____. 2008– . Comptes nationaux des revenus et dépenses : tableaux de données, produit n° 13-019-XWF au catalogue de Statistique Canada. Trimestriel.

_____. 2000– . Indicateurs nationaux du tourisme : estimations trimestrielles, produit n° 13-009-XWF au catalogue de Statistique Canada. Trimestriel.

_____. 2005– . Revue des comptes économiques des provinces et des territoires, produit n° 13-016-XWF au catalogue de Statistique Canada. Annuel.

_____. *Statistiques sur le secteur public — Système de gestion financière 2007/2008*. Division des institutions publiques, n° 68-213, Statistique Canada, Ottawa, juillet 2008.

_____. *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*. Système de comptabilité nationale. n° 13-589-F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 1989.

Treff, Karin et David B. Perry. *Finances of the Nation 2005*. Association canadienne d'études fiscales, Toronto, Canada, décembre 2005.